RAPPORT N° 79

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 Septembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S): MME MARINE PUSTORINO / MME SYLVIE CARREGA

OBJET

Aide départementale à l'acquisition en VEFA de 65 logements locatifs sociaux à Marseille (12ème) par la S.A. d'HLM ICF Sud-est Méditerranée

Direction de la Vie Locale Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat 126 70

RAPPEL DE DECISIONS ANTERIEURES 1012

Par délibération n° 19 du 25 mars 2016, le conseil départemental des Bouches-du-Rhône a inscrit à son budget primitif 2016 une enveloppe de 6 000 000 €, chapitre 204, pour participer au financement des opérations de construction et réhabilitation de logements locatifs sociaux.

Le détail de cette intervention départementale vous est présenté en annexe I.

Il vous est proposé d'examiner dans ce cadre une nouvelle demande.

PRESENTATION DE LA NOUVELLE DEMANDE

La S.A. d'HLM ICF Sud-est Méditerranée domiciliée 10, place de la Joliette – 13002 Marseille, projette la réalisation de 65 logements dont 52 PLUS (prêt locatif à usage social) et 13 PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) 98, avenue Bouyala d'Arnaud à Marseille dans le 12^{ème}, pour un coût prévisionnel de 9 229 182 €

Cette opération avait déjà fait l'objet de deux votes à la Commission permanente mais suite à de nombreux recours sur le permis de construire, la société a pris du retard dans les travaux et les subventions octroyées en 2011 et 2012 à hauteur de 210 000 € ont été caducitées.

La nouvelle subvention sollicitée s'élève à 60 000 €.

L'octroi de cette aide sera associé à la réservation de 2 logements sur l'opération en faveur du Département.

CONSEQUENCES FINANCIERES

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	N° d'AP	Engagement
18008	1012764	Construction et réhabilitation bailleurs sociaux	204-72- 20423	2016- 18008J	60 000 €
	60 000 €				

PROPOSITIONS A LA COMMISSION PERMANENTE

Sur proposition de Madame la Déléguée au logement, et compte tenu de ce qui précède, je vous propose de :

 donner votre accord à l'octroi à la société ICF Sud-est Méditerranée d'une subvention de 60 000 €, destinée à accompagner la construction de 65 logements PLUS et PLAI à Marseille 12^{ème};

- m'autoriser à signer la convention de mise en œuvre de cette aide et de réservation en faveur du Département de 2 logements ;
 - procéder à l'affectation suivante :

N° d'AP	N°d'opération	Libellé d'opération	Montant d'opération
2016-18008J	1012764	Construction et réhabilitation bailleurs sociaux	60 000 €
		TOTAL A AFFECTER :	60 000 €

- d'approuver le montant des affectations et leurs modifications, comme indiqué dans le rapport et dans le document figurant en annexe IV.

Cette action sera financée sur l'AP n° 2016-18008J rattachée à l'imputation suivante : chapitre 204, fonction 72, article 20423, dont la dotation est suffisante.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL